

CPF

100% Douaniers



Douanes

Le Compte Personnel de Formation et ses mystères !!!

Quelle bonne idée pour les agents !
Quelle générosité de la part de l'Administration de pouvoir permettre
aux agents de se former !

1800€ pour un C et 1500€ pour les B et A.

On se met à avoir de l'ambition,
on imagine déjà se perfectionner et... **Stop !!!**

Fin du rêve, on redescend du nuage
et on revient à la réalité !

Nous apprenons alors, à notre plus grand étonnement,
qu'aucune enveloppe budgétaire n'a été prévue
à la DI de Montpellier !

Pour résumer : vous avez le droit à de l'argent pour être formé
mais vous n'en aurez pas !



Par contre, si votre projet s'inscrit dans le cadre d'une reconversion professionnelle,
d'un coup de baguette magique, tout devient alors possible !

On encourage donc les agents à se former à la seule condition...qu'ils s'en aillent !

Ou alors, quand l'Administration a besoin de formateurs (évidemment non rémunérés)
pour déployer AGnet, elle les déguise en « ambassadeurs »
et la formation est rapidement validée...

Voilà encore une fois la logique implacable et la reconnaissance toute particulière
de notre Administration qui scie encore un peu plus les Branches (OP/CO et SU)
sur lesquelles elle se repose...

Du coup, si quelqu'un venait à demander une formation pour créer de nouveaux effets
d'habillement pour nos agents, pourrait-il prétendre au CPF ou pas ?....

Pleine de ressources et de contradictions,
l'Administration aura toujours le bon angle de vision... le sien !

UNSA DOUANES • SECTION PERPIGNAN